PROTOCOLE SANITAIRE
3ème ÉDITION DES JEUX MONDIAUX DES SPORTS D'ENTREPRISE
16 - 20 JUIN 2021, ATHÈNES
WORLD COMPANY SPORT GAMES 2021

1. INTRODUCTION

Le présent Protocole Sanitaire (ci-après, le Protocole) définit les procédures que sont tenus de suivre tous les participants aux Jeux WCSG 2021.

2. ACCEPTIONS

2.1 Le Protocole décrit les procédures, fournit des instructions et décrit les mesures de protection concernant la planification et la réalisation des Jeux WCSG 2021, la préparation des sites où se déroulent les épreuves, les déplacements organisés des participants et la procédure à suivre en présence d'un cas positif.

2.2. Le Protocole est fondé sur l'évaluation du risque sanitaire lié au COVID-19, selon les données nationales et internationales les plus récentes. Il a été établi conformément aux directives de la Commission sanitaire du Secrétariat général aux Sports (GGA), de l'Organisme national de santé publique (EODY) et de la Fédération internationale des Sports d'entreprise (World Federation for Company Sport).

2.3. Les données sont susceptibles d'être modifiées en cas de nouveau pic ou de régression de l'épidémie. Dans ce cas, le contenu du Protocole sera actualisé en fonction de l'évolution de la situation, des conclusions scientifiques et des instructions émanant des Autorités nationales suite aux recommandations de la Commission sanitaire. Ensuite, il sera soumis pour approbation à la Commission sanitaire du GGA.

2.4. Étant donné que, durant les Jeux, les personnes impliquées peuvent être socialement actives - dans le respects des directives des autorités compétentes - la probabilité d'infection dans le contexte d'activités ne relevant pas de celles prévues au présent Protocole demeure élevée. C'est pourquoi il convient d'attirer constamment l'attention de toutes les personnes impliquées sur l'importance de la responsabilité

87, rue Deinokratous, 115 21, Athènes
T: +30 2120002527, **E:** welcome@athens.org, **U:** www.athens2020.org

individuelle liée à l'adoption de toutes les mesures de protection et à l'évitement d'activités sociales à haut risque, telles qu'elles sont définies par les autorités (https://gga.gov.gr/images/Genikes_Odigies_YEE_Octob_2020_07-10-20.pdf).

2.5. Afin de limiter, dans la mesure du possible, la dispersion du virus durant l'évènement WCSG 2021, il est obligatoire d'effectuer un test de dépistage rapide antigénique du SARS-CoV-2 ou de produire une attestation de test négatif à la date d'accréditation de toutes les parties impliquées (athlètes et membres chargés de l'organisation).

2.6. S'agissant en particulier des participants venant de l'étranger, sont en vigueur les dispositions concernant le protocole d'entrée au pays https://travel.gov.gr/#/

2.7. La Commission sanitaire des Jeux WCSG 2021 est le correspondant qui communique avec la Commission sanitaire spéciale du GGA et de l'EODY sur les questions concernant le COVID-19. Elle fournit des conseils liés aux mesures existantes définies par les autorités et au niveau de risque probable. En outre, elle fournit des conseils sur toute autre question concernant laquelle le présent Protocole ne donne pas de directives.

2.8. L'hôpital de référence pour l'évènement en question est l'Hôpital Errikos Dunan. L'établissement met à disposition du personnel et des moyens afin d'assister les activités sportives. Tous les cas médicaux y sont acheminés pour évaluation et traitement. L'Hôpital Errikos Dunan accueille également les cas suspectés de Covid-19, pour une première évaluation. Les soins ultérieurs à apporter aux cas avérés de Covid-19 relèvent des directives de l'EODY et de l'EKAV (Centre national des premiers secours).

2.9. Le présent Protocole ne peut pas garantir la protection absolue contre les effets du COVID-19. nous reconnaissons que, dans certains cas, il sera nécessaire de prendre des décisions sur la base des rapports de la Commission sanitaire et, ce, dans le cadre de la gestion du risque sanitaire et du risque économique, en tenant compte des directives des autorités et du GGA.

3. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

3.1. Le coronavirus 2019-nCoV (COVID-19) est un nouveau virus qui relève de la famille des coronavirus à laquelle appartiennent également les virus qui, par le passé, étaient à l'origine des épidémies MERS et SARS. Bien que le COVID-19 ne présente pas

87, rue Deinokratous, 115 21, Athènes
T: +30 2120002527, **E:** welcome@athens.org, **U:** www.athens2020.org

la même mortalité que les virus responsables des MERS et SARS, il présente un degré supérieur d'infectiosité et de dispersion dans la population. L'infection au COVID-19 est habituellement asymptomatique. Toutefois, elle est susceptible de provoquer une affection grave touchant les poumons, le cœur, le cerveau, les reins et le système immunitaire.

3.2. Le virus est principalement transmis via les microgouttelettes, lorsque la personne infectée parle ou tousse ou éternue. Le virus survit assez longtemps sur les surfaces et l'on peut être infecté si, après avoir touché une surface infectée, l'on porte les mains à la bouche, au nez ou aux yeux. Certaines données récentes indiquent que le virus se transmettrait également par l'air, en l'absence de gouttelettes. En raison de ces données, les mesures de protection individuelle les plus importantes consistent dans le lavage régulier des mains et l'usage du masque dans les locaux fermés.

3.3. La transmissibilité du porteur asymptomatique du virus est estimée à 30 à 50 %. Certaines recherches suggèrent que le risque de transmission du virus d'un porteur asymptomatique à une personne saine est supérieur lorsque le contact est continu et dure plus longtemps que 15 minutes, à une distance inférieure à 1,5 m. La transmissibilité est supérieure chez les patients qui présentent des symptômes de la maladie, telle que la fièvre, la toux et la difficulté respiratoire.

3.4. Il existe des vaccins qui permettent de se protéger contre le COVID-19. Il relèvent de trois catégories : virus atténué, antigène prêt et vaccin ARN-m. En Grèce, actuellement, sont disponibles les vaccins ARN-m et l'objectif est de vacciner 60 % de la population. Pour l'instant, la politique en matière de vaccination des athlètes suit les directives de la Commission nationale de la vaccination qui accordent la priorité aux groupes vulnérables et aux personnes âgées.

4. PRINCIPES DU PROTOCOLE

4.1. Au cours des Jeux, sera appliqué le protocole établi pour les disciplines sportives d'équipe, tel que mis à jour par l'EODY et le Secrétariat général aux sports et publié sur le site web de celui-ci (https://gga.gov.gr/images/Genikes_Odigies_YEE_Octob_2020_07-10-20.pdf).

4.2 En particulier, sont en vigueur toutes les mesures générales relatives à la conservation d'un registre des personnes pénétrant dans les installations, l'hygiène des

locaux, le respect des distances sures et l'hygiène personnelle ainsi que les procédures de désinfection des installations et de l'équipement https://www.gga.gov.gr/images/ΓΓΑ_Οδηγίες_COVID-19_Φάση_Γ_13.10.2020.pdf

4.3. Sont appliquées les décisions des autorités concernant la présence de spectateurs sur le terrain. Si la présence de spectateurs est autorisée, seront en vigueur les directives des autorités et le présent Protocole sera mis à jour.

4.4. Sont appliquées les décisions des autorités, mises à jour, concernant les voyages à l'étranger et l'arrivée d'athlètes Grecs et étrangers venant de pays présentant un risque élevé de transmission du COVID-19 https://www.gga.gov.gr/images/Οδηγιες_ΓΓΑ_για_αθλητικές_αποστολές_προς_την_Ελλάδα_01_10_20.pdf

4.5. Lors de la procédure d'accréditation aux Jeux WCSG 2021, tous les athlètes remplissent, outre leurs données personnelles, le formulaire de l'historique médical pré-compétition du GGA. Ces données seront conservées par la Commission sanitaire des Jeux, dans ses archives, conformément à la législation en matière de données à caractère personnel. Vous trouverez le formulaire de contrôle pré-compétition en suivant le lien : (https://gga.gov.gr/images/entypo_proagonistikou.docx).

4.6. Tous les athlètes ainsi que tout le personnel de l'Évènement (personnel technique, médical, de compétition, administratif) est soumis, au plus tard, quarante-huit (48) heures avant l'ouverture officielle des jeux, à un test de dépistage rapide antigénique SARS-CoV-2 (Rapid test Covid-19). L'accréditation ne sera accordée que si le test susmentionné s'avère négatif. Les résultats de tests de dépistage rapide antigénique effectués à titre privé et non accompagnés d'une attestation délivrée par un laboratoire agréé ne seront pas acceptés. En cas de résultat positif, l'EODY sera informé et la personne concernée sera isolée chez elle ou à l'hôtel, conformément aux instructions de l'EODY et de l'Agence de protection civile.

4.7. En vue de l'octroi de l'accréditation, il est également possible de produire le résultat négatif de test RT-PCR de dépistage du virus Covid-19, à condition que le test ait effectué dans les 48 dernières heures avant la cérémonie d'ouverture des Jeux et à condition que l'attestation du résultat soit accompagnée d'une attestation, en langue anglaise, délivrée par un laboratoire agréé.

4.8. La Commission sanitaire est informée immédiatement, par téléphone ou application

mobile, sur tout symptôme suspect (p.ex., fièvre, fatigue, toux, difficulté respiratoire, anosmie) présenté par un athlète ou un membre du personnel ou un officiel quelconque. La personne concernée doit demeurer à son domicile ou à l'hôtel. Si les symptômes l'exigent, la personne est transférée à l'Hôpital de référence de l'évènement (Dunan), pour examens médicaux.

5. PROCÉDURES

5.1. Le personnel de toutes les instances impliquées dans l'organisation des compétitions est limité au strict minimum permettant d'assurer le déroulement régulier de l'évènement, conformément aux directives en vigueur émanant du GGA et de l'EODY.

5.2 Toutes les personnes se présentant aux locaux de l'évènement sont soumises à la prise de température à leur entrée aux installations. Les procédures à suivre s'il existe un cas suspect sont décrites ci-dessous.

5.3 L'entrée dans les installations n'est autorisée qu'aux athlètes / accompagnateurs / personnel accrédités.

5.4. Les participants se déplacent par moyens de transport en commun, en taxi ou en véhicule particulier. Compte tenu de la dispersion continue du virus parmi la population générale, l'usage du masque est absolument nécessaire lors des déplacements. Les responsables de l'évènement fourniront un nombre suffisant de masques, dans le matériel que recevront les participants lors de leur accréditation.

5.5. À l'entrée dans l'installation sportive, il y aura prise de la température et le personnel de sécurité enregistrera dans un livre spécial les nom et prénom(s), les coordonnées et l'heure d'entrée de la personne concernée. À toutes les entrées seront affichées les instructions concernant le respect des distances et des mesures de protection individuelle. La personne entrant signe en déclarant solennellement que, à la date concernée, elle ne présente aucun des symptômes liés au virus. La liste est archivée quotidiennement, sous la responsabilité des organisateurs, afin de faciliter la recherche des contacts, le cas échéant. Un exemple de la liste en question est disponible sur le site web du GGA. (https://gga.gov.gr/images/log_sheet_v8.pdf)

5.6. Si une personne quelconque fait état de symptômes tels que : fièvre, toux, difficulté respiratoire, douleurs musculaire, diarrhée, mal de gorge, anosmie ou fatigue excessive, elle ne sera pas autorisée d'entrer dans les installations sportives et il lui sera fourni des recommandations de communication avec la Commission sanitaire.

5.7. Aux entrées des installations, le personnel de sécurité imposera le port du masque aux personnes qui entrent. Il y aura également des masques disponibles pour être fournies aux personnes susceptibles d'avoir oublié d'en apporter.

6. PRÉPARATION DES INSTALLATIONS

6.1. Avant le lancement de l'évènement, les responsables des installations veillent à ce que tous les locaux sportifs aient été méticuleusement nettoyés par une équipe de nettoyage. Après le nettoyage au détergent ordinaire, il y a désinfection des locaux, des vestiaires, des WC, de la cantine et des bureaux, au moyen de la solution appropriée, conforme aux directives actualisées de l'EODY concernant les locaux non sanitaires (https://eody.gov.gr/wp- content/uploads/2020/05/covid19-apolimansi-14-05-20.pdf).

6.2. Dans les espaces communs, en des points visibles, seront placées des affiches d'information du GGA sur les mesures de protection contre la transmission du virus Covid-19.

6.3. Dans tous les locaux du terrain, à des emplacements visibles (p.ex., entrée du terrain, à l'entrée et dans les vestiaires, dans le tunnel d'entrée sur le terrain, à la cantine, etc.), une solution (ou gel) hydro-alcoolique 70 % sera disponible pour désinfecter les mains.

6.4. Dans les WC et à tous les éviers il y aura du savon liquide et des serviettes à usage unique. Il sera utile de disposer d'un système de diffusion automatique de chlore associé à la chasse d'eau.

6.5. Les vestiaires seront bien aérés. Partout où cela est possible, l'on utilisera des vestiaires en plein air, sous des tentes spéciales. Dans les vestiaires, il y aura au moins une place libre, adéquatement marquée, entre les places des athlètes, pour assurer le respect des distances.
*Sont en vigueur les Directives de 3ème phase du GGA pour les sites sportifs organisés (à compter du 13/10/2020) ainsi que tout ce qui y est prévu concernant les vestiaires.

6.6. Les responsables de l'installation déterminent les itinéraires de déplacement des participants à l'évènement WCSG 2021 au sein de l'installation, afin de les isoler des personnes ne participant pas aux compétitions (au moyen de bandes de signalisation, de panneaux indiquant la direction à suivre).

6.7. Toutes les procédures de nettoyage et de désinfection des installations doivent être achevées, au plus tard, 3 heures avant l'heure prévue d'arrivée des athlètes.

6.8. Dans chaque installation, il aura été déterminé un local bien aéré et isolé destiné à l'accueil des personnes présentant des symptômes suspects (p.ex., fièvre), jusqu'à ce que la Commission sanitaire les prenne en charge.

7. MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

7.1 De manière générale, afin d'éviter la transmission du virus Covid-19, l'EODY et le GGA proposent les mesures suivants, que les participants respectent sous leur responsabilité individuelle.

7.1.1. Éviter les foules, les poignées de main, les embrassades.

7.1.2. Respecter la distance de 2 mètres par rapport aux autres personnes présentes et porter un masque dans les locaux communs.

7.1.3. Se laver fréquemment les mains au savon et à l'eau, pendant au moins 30 secondes ou les nettoyer à l'aide d'une solution antiseptiques à base d'alcool.

7.1.4. Éviter de se toucher le visage (nez, bouche, yeux), en particulier si, auparavant, il y a eu contact avec des objets que plusieurs autres personnes ont touchés (p.ex., poignées de porte, interrupteurs, etc., dans les locaux communs).

7.1.5. Couvrir le nez et la bouche à l'aide d'un mouchoir en papier, en cas de toux ou d'éternuement. Jeter immédiatement le mouchoir à la poubelle. S'il n'y a pas de mouchoir disponible, utiliser le pli du coude.

7.1.6. Si une personne présente de la fièvre ou d'autres symptômes compatibles avec une infection au virus Covid-19 (difficulté respiratoire, forte fatigue, toux), elle ne se présente pas aux installations et informe immédiatement la Commission sanitaire.

8. PROCÉDURES DURANT LES COMPÉTITIONS

8.1. Avant l'ouverture officielle des compétitions, la Commission sanitaire vérifie que

87, rue Deinokratous, 115 21, Athènes
T: +30 2120002527, **E:** welcome@athens.org, **U:** www.athens2020.org

toutes les personnes accréditées présentent un test négatif, qu'il s'agisse du test de dépistage du SARS-CoV-2 par RT-PCR de prélèvement naso-pharyngé ou de test de dépistage rapide antigénique. Ces tests auront été effectués, au plus tard, 48 heures avant l'ouverture officielle des jeux.

8.2 La Commission sanitaire vérifie que les participants sont accrédités. L'identification est effectuée au moyen du passeport, de la carte d'identité, du permis de conduire.

8.3. Les athlètes pénètrent dans le site de compétition après avoir achevé toutes les démarches nécessaires et après que tout le personnel d'assistance soit en place.

8.4. Les athlètes sont assis sur les bancs en respectant les distances entre eux. Les bancs seront munis de solution antiseptique.

8.5 Les athlètes utilisent une serviette individuelle ainsi que des bouteilles individuelles contenant les liquides d'hydratation (eau - solutions isotones). Il est également possible d'utiliser des verres en papier jetables, pour se servir d'eau aux frigos.

8.6 Les éventuels en-cas ou compléments alimentaires fournis par les parraineurs de l'évènement seront proposés en emballages individuels.

8.7. Durant l'évènement, l'on évite les embrassades et les poignées de main.

8.8. Lors des pauses des compétitions, toutes les surfaces des équipements sportifs et du terrain sont désinfectées à l'aide des antiseptiques appropriés.

8.9. Les éventuelles interviews sont accordées dans un local spécialement aménagé et bien aéré, en respectant les mesures de protection et les distances.

8.10. Après l'utilisation des vestiaires, tous les locaux et les couloirs sont désinfectés conformément aux directives des instances compétentes et du présent Protocole.

8.10. S'agissant du déroulement des disciplines sportives individuelles, il sera communiqué à la Commission scientifique sanitaire un protocole par discipline. Celui-ci décrira de façon détaillée les modalités de déroulement de chacune des disciplines dans le contexte de la pandémie.

9. DIRECTIVES POUR LE RESTE DU PERSONNEL

87, rue Deinokratous, 115 21, Athènes
T: +30 2120002527, **E:** welcome@athens.org, **U:** www.athens2020.org

ARBITRES

9.1. Les arbitres des diverses disciplines devront, eux aussi, avoir effectué un test de dépistage rapide antigénique 24 - 48 heures avant le début de la compétition. Le résultat du test doit avoir été communiqué par voir électronique à la Commission sanitaire de l'évènement. Si les arbitres se présentent sur le site sportif avant le début de la compétition, le test sera effectué par le personnel soignant de l'Hôpital Errikos Dunan qui se trouvera sur les installations sportives. Le résultat du test sera immédiatement communiqué à la Commission sanitaire via des applications de messagerie électronique sécurisées (WhatsApp, Signal, courriel).

9.2. Les arbitres respectent les mesures de protection individuelle et portent un masque dans tous les locaux, à l'exception de la durée de la compétition.

9.3. Les arbitres utilisent des bouteilles d'eau individuelles ou des bouteilles individuelles à boisson isotone.

JOURNALISTES

9.1. Les places des journalistes sont accessibles uniquement aux journalistes accrédités membres d'unions de journalistes agréées.

9.2. Les journalistes couvrant les compétitions devront s'asseoir en laissant au moins deux places vides entre eux (en fonction de l'installation), en respectant la distance de 2 mètres.

SPECTATEURS

9.3. Si la présence de spectateurs est autorisée sur les terrains, ceux-là devront respecter la distance de deux sièges vides ou de 2 mètres entre eux, et porter un masque, conformément aux directives en vigueur émanant de l'EODY et du GGA.

CANTINES - TRAITEURS

9.4. Les cantines des installations serviront les participants uniquement en mode « Self-service » et proposeront uniquement des portions individuelles préemballées, des divers produits. Le traiteur suivra les directives des protocoles en vigueur concernant la restauration et le service au buffet KYA 1881/29.5.2020 - ΦΕΚ 2084/B/30-5-2020.

87, rue Deinokratous, 115 21, Athènes
T: +30 2120002527, **E:** welcome@athens.org, **U:** www.athens2020.org

AUTRES CÉRÉMONIES - ÉVÈNEMENTS SUR LES TERRAINS

9.5. Aussi longtemps que sont en vigueur les décisions des autorités compétentes concernant l'interdiction de la présence des spectateurs sur les terrains, les actions de promotion, les spectacles montés par des groupes de loisirs aux jeux, les cérémonies de remise des prix et les autres actions se dérouleront dans le respect des instructions des autorités concernant le port du masque et le respect des distances.

9.6. Étant donné que le nombre de participants à la cérémonie d'ouverture devrait être particulièrement élevé, dans le contexte actuel de la pandémie, la question sera réexaminée un mois avant la date de lancement de l'évènement. C'est pourquoi il est proposé de mettre à jour le protocole un mois plus tôt, c'est-à-dire, le 16/05/2021, ce qui permettra de tenir compte du nombre définitif de participants à l'évènement.

10. MESURES CONCERNANT LES CAS POSITIFS AU COVID-19

10.1. La gestion de cas suspects ou confirmés est une procédure difficile qui, normalement, provoquera des perturbations.

10.2. Nous tenons à signaler qu'il n'est pas possible de garantir de façon absolue la restriction de la dispersion du virus, même si l'on mettait en œuvre des modèles d'isolement de toutes les équipes, pour toute la durée des Jeux (modèles de type « bulle »).

10.3. Les directives s'appuient sur l'évaluation courante de l'image épidémiologique et sur les directives actualisées concernant la gestion de cas, émanant du GGA. (https://gga.gov.gr/images/Positive_Case_Management_in_Sport_v8.pdf).

10.4. Démarches en cas de résultat positif au contrôle effectué à l'accréditation. Si, lors du contrôle initial programmé, il s'avère qu'une personne est positive, elle est immédiatement mise en quarantaine, à son domicile ou à l'hôtel. Les instructions sont les suivantes :

10.4.1. La Commission sanitaire de l'évènement ainsi que l'EODY sont immédiatement informés, conformément aux dispositions en vigueur.

10.4.2. La personne est transférée à l'Hôpital Dunan pour confirmer le résultat

du test de dépistage rapide antigénique au moyen d'un test Covid-19 RT-PCR.

10.4.3. Les personnes dont le test Covid-19 RT-PCR s'avère positif mais ne présentent pas de symptômes sont isolées pour sept (7) jours. À l'expiration de ce délai, le test Covid-19 RT-PCR est répété, conformément aux directives du GGA et de l'EODY. Si la personne concernée ne présente toujours pas de symptômes et que le nouveau test et négatif, elle pourra mettre fin à l'isolement. Si le résultat demeure positif, l'isolement à domicile est maintenu et l'EODY est informé. Vous trouverez les directives du GGA en la matière en suivant le lien : (https://gga.gov.gr/images/Positive_Case_Management_in_Sport_v8.pdf).

10.4.4. Les contacts asymptomatiques non protégés suivent les directives de l'EODY concernant un éventuel isolement.

10.4.5. Les contacts tiers (« contact du contact ») d'un cas Covid- 19 ne sont pas considérés comme des contacts non protégés et ne sont pas isolés.

10.5. Démarches en cas de résultat positif avec symptômes, dans une équipe sportive

10.5.1 S'il est constaté un cas présentant des symptômes (fièvre, toux, etc.) concernant un athlète membre d'une équipe sportive, celle-ci est placée sous surveillance accrue et ne participe pas aux compétitions jusqu'à ce que le test Covid-19 RT-PCR confirme la cause des symptômes que présente l'athlète. L'équipe peut poursuivre son entraînement, seule.

10.5.2. Cette restriction ne concerne pas les disciplines individuelles où seul le cas concerné est isolé et les compétitions se poursuivent normalement.

10.5.3. La personne concernée est transférée à l'Hôpital Dunan pour examens. Si l'infection au coronavirus est confirmée, les autres membres de l'équipe sont également soumis au test RT-PCR de dépistage du Covid-19.

10.5.4. S'il est trouvé, au total, trois (3) résultats positifs dans une discipline sportive, l'équipe concernée est définitivement éloignée de la compétition et son accréditation est annulée.

10.5.5. S'il est trouvé un résultat positif supplémentaire (c'est-à-dire, un total de deux cas), l'équipe poursuit les compétitions sous surveillance active accrue.

10.6. Démarches si plusieurs membres d'une équipe présentent des symptômes

10.6.1 S'il existe trois (3) ou plus cas présentant des symptômes dans une équipe sportive précise, cette équipe est immédiatement éloignée des compétitions jusqu'à ce que le test RT-PCR de dépistage du Covid-19 confirme la cause des symptômes.

10.6.2. Toute l'équipe est transférée à l'Hôpital Dunan pour confirmer le résultat du test de dépistage rapide antigénique au moyen d'un test Covid-19 RT-PCR. Si l'infection au coronavirus est confirmée, l'équipe est définitivement éloignée des compétitions et son accréditation est annulée.

10.7. Gestion des cas positifs

10.7.1. Les personnes dont le test de dépistage RT-PCR Covid-19 s'avère positif et qui présentent des symptômes suivent les instructions des médecins de l'Hôpital Dunan et de l'EODY. Si elles bénéficient de soins à domicile, elles sont suivies par l'EODY et leur médecin de famille, conformément aux dispositions en vigueur. Les ressortissants étrangers qui ne disposent pas de médecin de famille sont assistés par le Service des urgences de l'Hôpital Dunan.

10.7.2 Les personnes dont le test de dépistage du Covid-19 RT-PCR s'avère positif mais ne présentent pas de symptômes sont isolées pour sept (7) jours, chez elles ou à l'hôtel. À l'expiration de ce délai, le test Covid-19 PCR est répété à l'Hôpital Dunan, conformément aux directives du GGA et de l'EODY. Si la personne concernée ne présente toujours pas de symptômes et que le nouveau test et négatif, elle pourra mettre fin à l'isolement, après que la Commission sanitaire des Jeux en ait été informée. Si le résultat demeure positif, l'isolement à domicile est maintenu et l'EODY est informé. Vous trouverez les directives du GGA en la matière en suivant le lien : (https://gga.gov.gr/images/Positive_Case_Management_in_Sport_v8.pdf).

10.7.3. Les contacts asymptomatiques non protégés suivent les directives de l'EODY concernant un éventuel isolement.

10.7.4. Tous les renseignements échangés entre les personnes en charge sont transmis, en respectant pleinement l'anonymat et les données à caractère personnel de la personne affectée, qu'il s'agisse d'un athlète ou d'un membre du personnel.

87, rue Deinokratous, 115 21, Athènes
T: +30 2120002527, **E:** welcome@athens.org, **U:** www.athens2020.org

10.7.5. L'information de la presse concernant la présence d'un cas positif aura lieu via le Bureau de presse des jeux WCSG 2021. La communication en question sera formulée dans des termes généraux.

11. MESURES DE SURVEILLANCE ACTIVE ACCRUE

11.1. S'il est décidé de procéder à la surveillance active accrue d'une équipe, les mesures suivantes sont prises :

11.1.1 Tous les athlètes ainsi que les responsables sont informés de la nécessité de limiter leurs contacts sociaux et leurs déplacements, à l'exception de ceux qui sont absolument nécessaires pour l'équipe.

11.1.2. Seules les personnes absolument nécessaires se présentent sur le site de déroulement des compétitions.

11.1.3. À l'entraînement, toutes les personnes, à l'exception des athlètes, portent un masque.

11.1.4. Le chef ou l'entraîneur de l'équipe veille à envoyer tous les matins, à 08h00, un courriel à la Commission sanitaire indiquant brièvement qu'aucun membre de l'équipe (athlètes, entraîneurs et équipe technique) ne présente de fièvre ni d'autres symptômes (épuisement physique, toux, difficulté respiratoire ou des symptômes de refroidissement ou de l'anosmie).

11.1.5. Si une personne quelconque fait état d'un symptôme suspect, toute l'équipe demeure hors installations sportives, sous la responsabilité du chef ou de l'entraîneur, et la Commission sanitaire est informée pour prendre les dispositions requises.

87, rue Deinokratous, 115 21, Athènes
T: +30 2120002527, **E:** welcome@athens.org, **U:** www.athens2020.org

PROGRAMME DES ÉVÈNEMENTS

Mercredi 16 juin 2021

09h00 - 20h00	Arrivée des participants, accréditation au Centre d'accréditation & des Évènements « Ethnikos G.S. », Enregistrement aux hôtels
15h30 - 18h00	Repas servi à table, en respectant les distances, sur plateaux avec le repas pré-servi, à Ethnikos G.S.
19h00 - 20h00	Entrée des missions au Stade Panathénaïque
20h00 - 21h30	Cérémonie d'ouverture au Stade Panathénaïque

Jeudi 17 juin 2021

09h00 - 17h00	Compétitions
18h30 – 23h00	Diner servi à table, en respectant les distances, sur plateaux avec le repas pré-servi, à Ethnikos G.S. Remise des prix et Soirée

Vendredi 18 juin 2021

09h00 - 17h00	Compétitions
18h30 – 23h00	Diner servi à table, en respectant les distances, sur plateaux avec le repas pré-servi, à Ethnikos G.S. Remise des prix et Soirée

Samedi 19 juin 2021

09h00 - 16h00	Compétitions et remise des prix
10h00 - 13h00	Course « Athens Company Run » à l'O.A.K.A.
17h30 - 20h00	Diner au buffet à l'Ethnikos G.S.
20h00 - 23h00	Cérémonie de clôture, à l'Ethnikos G.S.

Dimanche 20 juin 2021

Départ des participants

87, rue Deinokratous, 115 21, Athènes
T: +30 2120002527, **E:** welcome@athens.org, **U:** www.athens2020.org

PROGRAMME DES COMPÉTITIONS

#	DISCIPLINE	INSTALLATION SPORTIVE	DESCRIPTION	NOMBRE DE TERRAINS	NOMBRE ESTIMÉ DE PARTICIPANTS
1	CÉRÉMONIE D'OUVERTURE	**STADE PANATHÉNAÏQUE**	Parade des Équipes, Discours, Spectacles.		4.000
2	CENTRE DES INSCRIPTIONS - ACCRÉDITATIONS	**ETHNIKOS G.S.**			
3	COURSE	**O.A.K.A.**	LE SITE	1	600
3	CENTRE DES RÉSULTATS	**O.A.K.A.**	ENTRÉE DE LA PISCINE		
4	TIR À L'ARC	**O.A.K.A.**	CENTRE DE TIR À L'ARC	1	90
5	BRAS DE FER	**O.A.K.A.**	SALLE DE PRESSE « KASSIMATIS »	2	20
6	ATHLÉTISME	**O.A.K.A.**	TERRAIN K1 - TERRAIN ATHLÉTIQUE AUXILIAIRE	1	250
7	TENNIS	**STADE IRINIS & FILIAS**	Structure gonflable	12	200
8	BASKETBALL	**O.A.K.A.**	TERRAIN D'ENTRAINEMENT 1 - COUVERT	2	90

87, rue Deinokratous, 115 21, Athènes
T: +30 2120002527, **E:** welcome@athens.org, **U:** www.athens2020.org

9	BASKETBALL	**O.A.K.A.**	TERRAINS D'ENTRAINEMENT 2, 3, 4 - COUVERT	2	350
10	BEACH-VOLLEY	**VARKIZA RESORT - PLAGE DE VARKIZA**	ENZO BV Club Varkiza / YABANAKI	5	250
11	BOWLING	**THE MALL ATHENS**	BOWLING CENTER	12	180
12	BRIDGE	**O.A.K.A.**	SALLE DE PRESSE - PISCINE	8	30
13	ÉCHECS	**O.A.K.A.**	SALLE DE PRESSE - PISCINE	8	30
14	FLÉCHETTES	**O.A.K.A.**	SALLE DE PRESSE « KASSIMATIS »	14	70
15	FOOTBALL 11 X 11	**COLLÈGE DE PSYCHIKO - STADE IRINIS & FILIAS**		1	220
16	FOOTBALL 5 X 5	**BOIS DE VEÏKO - GALATSI**	TERRAIN CENTRAL	6	300
17	FOOTBALL 7 X 7	**AFC FOOTBALL CENTER CHALANDRI**		6	450
18	GOLF	**TERRAIN DE GOLF DE LA MUNICIPALITÉ DE GLYFADA**		1 x 18 trous	140
19	HANDBALL	**O.A.K.A.**	SALLE G. KASSIMATIS	1	150

87, rue Deinokratous, 115 21, Athènes
T: +30 2120002527, **E:** welcome@athens.org, **U:** www.athens2020.org

			SPORTS HALL		
20	KETTLEBELL	**O.A.K.A.**	SALLE G. KASSIMATIS SPORTS HALL	1	20
21	COURSE D'ORIENTATION	**BOIS DE VEÏKO - GALATSI**	LE SITE	1	80
22	DISCIPLINES PARALYMPIQUES	**O.A.K.A.**	EN FONCTION DE LA DISCIPLINE		
23	PÉTANQUE	**O.A.K.A.**	SECTEUR NORD-EST/PORTE 9 DU TERRAIN CENTRAL	90	300
24	RUGBY 7	**O.A.K.A.**	TERRAIN K2 TERRAIN DE FOOT AUXILIAIRE	1	100
25	TIR	**CENTRE NATIONAL DE TIR DE VYRON**		25	90
26	SQUASH	**ASSOCIATION DE TENNIS D'ATHÈNES**	TERRAINS DE SQUASH	3	180
27	NATATION	**O.A.K.A.**	PISCINE COUVERTE 25m - CENTRE DE NATATION	1	200
28	TENNIS DE TABLE	**BOIS DE VEÏKO - GALATSI**	TERRAIN DE BASKET COUVERT	15	180
29	TENNIS	**O.A.K.A.**	CENTRE DE TENNIS	14	250

87, rue Deinokratous, 115 21, Athènes
T: +30 2120002527, **E:** welcome@athens.org, **U:** www.athens2020.org

			OLYMPIQUE		
30	VOLLEY	**COLLÈGE DE PSYCHIKO - STADE IRINIS & FILIAS**	TERRAIN DE BASKET COUVERT	3	200
31	MAMANET	**STADE IRINIS & FILIAS - COLLÈGE DE PSYCHIKO**	ARENE CENTRALE	2	180
				237	***4600***

87, rue Deinokratous, 115 21, Athènes
T: +30 2120002527, **E:** welcome@athens.org, **U:** www.athens2020.org